



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

JEUNE DE NATURE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 3001-2024-30

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Catherine Séguin, Greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- ✓ Règlement 3001-2024-30 modifiant le règlement de zonage numéro 3001, tel qu'amendé, afin de modifier les limites des zones H-168 et P-170 et d'ajouter un code d'usage.

La Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a émis, le 29 janvier 2025, un certificat de conformité pour ce règlement, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le règlement numéro 3001-2024-30 est entré en vigueur à la même date.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.


Catherine Séguin
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Séguin greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 5 février 2025 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^e jour de février de l'an deux mille vingt-cinq.


Catherine Séguin
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca